



**DECISION POUR L'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT
D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT BRANCHE « ROUTES – BASES
AÉRIENNES » – SESSION 2024**

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu l'avis de recrutement sans concours de deux agents d'exploitation des TPE pour le centre d'entretien et d'intervention de Captieux,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023, portant délégation de signature à M. Hubert FERRY WILCZEK, directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest,

Vu l'arrêté de subdélégation du DIR à ses collaborateurs du 29 février 2024,

DECIDE

Article 1

En application du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, la DIRSO ouvre un recrutement sans concours d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État. Au titre de ce recrutement, deux postes d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État sont à pourvoir au centre d'entretien et d'intervention (CEI) de CAPTIEUX (33) rattaché au district Centre, de la DIR Sud-Ouest.

Les candidats devront présenter un dossier de candidature qui devra comporter impérativement les éléments suivants :

- une lettre de motivation comprenant les coordonnées postales, téléphoniques et mail
- un curriculum vitae détaillé incluant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés, l'indication de la possession ou non des différents permis de conduire et CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité)
- la copie d'une pièce d'identité

Conditions du recrutement (conditions générales d'accès à un emploi public)

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne
- jouir de ses droits civiques
- avoir un extrait du bulletin n°2 du casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions postulées
- être en situation régulière au regard du code du service national
- présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction

Remarque : aucun diplôme n'est requis

Le dossier devra parvenir, au plus tard le 21 juin 2024, par courrier électronique uniquement à l'adresse mail suivante : recrutement.rh.sg.dirso@developpement-durable.gouv.fr

Déroulement du recrutement

Ce recrutement sans concours est organisé conformément aux articles 3-2 à 3-5 du décret n°2016-580 du 11 mai 2016.

1ère phase : Les dossiers de candidature devront parvenir à la DIRSO au plus tard le 21 juin 2024, date limite d'inscription. Après examen des dossiers, la liste des candidats retenus pour la 2e phase sera arrêtée et affichée au plus tard le 28 juin sur le site internet de la DIR Sud-Ouest.

2ème phase : les candidats sélectionnés seront convoqués, par courrier électronique uniquement, pour la 2ème phase composée d'un entretien oral d'une durée de 20 minutes qui portera sur les expériences personnelles et professionnelles du candidat, ainsi que sur sa motivation et sa capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir. Des questions sur les valeurs du service public ou sur des notions simples d'instruction civique pourront également être posées. Les entretiens se dérouleront à CAPTIEUX (33) à partir du 8 juillet 2024.

Article 2

Le secrétaire général de la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest, monsieur Jean-Charles MOUREY est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le